

TARIFS 2023 / 2024

Quotient	Restauration Scolaire				Point Accueil Enfance Matin / Soir				Etude + PAE	
	Maternel	Maternel Maj. 30 %	Primaire	Primaire Maj. 30 %	Matin	Matin Maj. 30 %	Soir	Soir Maj 30 %	Primaire	Primaire Maj. 30 %
Tranche A (75 %) 0 € à 600 €	1,47 €	1,91 €	1,76 €	2,28 €	0,53 €	0,68 €	0,91 €	1,18 €	1,23 €	1,59 €
Tranche B (50 %) 601 € à 1050 €	2,94 €	3,83 €	3,51 €	4,57 €	1,03 €	1,34 €	1,82 €	2,37 €	2,44 €	3,17 €
Tranche C (30 %) 1051 € à 1250 €	4,12 €	5,36 €	4,92 €	6,40 €	1,45 €	1,88 €	2,56 €	3,32 €	3,41 €	4,43 €
Tranche D (15 %) 1251 € à 1400 €	5,00 €	6,51 €	5,98 €	7,77 €	1,75 €	2,28 €	3,10 €	4,04 €	4,13 €	5,37 €
Plein Tarif à partir de 1401 €	5,89 €	7,65 €	6,19 €	8,04 €	2,07 €	2,69 €	3,65 €	4,75 €	4,87 €	6,33 €
Tarif Extérieurs	6,69 €	8,70 €	7,03 €	9,14 €	2,79 €	3,63 €	4,93 €	6,40 €	6,57 €	8,54 €

- ❖ Tarifs journaliers particuliers pour la restauration scolaire :
 - Le tarif des enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est fixé à 2,44 € (pour les frais de fonctionnement) car les parents fournissent un panier repas
 - Le tarif de la restauration pour les adultes est fixé à 8,14 €
- ❖ Tarif journaliser particulier pour le Point Accueil Enfance : gratuité pour les employés communaux



TARIFS 2023 / 2024

Quotient	Mercredis ½ Journée avec repas	Majoration 30 %	Mercredis Vacances Scolaires Noisy Sports	Majoration 30 %
Tranche A (75 %) 0 € à 600 €	5,95 €	7,73 €	7,74 €	10,06 €
Tranche B (50 %) 601 € à 1050 €	11,88 €	15,45 €	15,47 €	20,12 €
Tranche C (30 %) 1051 € à 1250 €	16,63 €	21,61 €	21,66 €	28,16 €
Tranche D (15 %) 1251 € à 1400 €	20,19 €	26,25 €	26,29 €	34,18 €
Plein Tarif à partir de 1401 €	23,75 €	30,87 €	30,95 €	40,23 €
Tarif Extérieurs	32,07 €	41,70 €	41,77 €	54,30 €

- ❖ Tarifs particuliers pour l'Accueil de Loisirs en demi-journée – mercredi toute la journée et vacances scolaires :
 - Pour les enfants des employés communaux : application du tarif de la tranche A
- ❖ Si la personne chargée de venir chercher l'enfant arrive après l'horaire de fermeture, une pénalité de retard de 10 € est appliquée pour le PAE et l'Accueil de Loisirs

Accusé de réception en préfecture
078-217804558-20230627-DEC2023-04-037-CC
Date de réception préfecture : 28/06/2023